

## Guide pratique - Convaincre le Collège et le Conseil communaux

### Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
- 4. Concrètement, comment faire ?
  - S'engager
    - Convaincre les décideurs



*Pour convaincre, faites valoir les valeurs qui sous-tendent la démarche d'élaboration d'un PAEDC, les bénéfices à court et long terme pour la commune et donnez confiance dans le processus.*

Pour construire votre argumentaire en vue de convaincre le Collège et le Conseil communal de vous soutenir et de mettre les ressources nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre du plan, puisez dans le chapitre « Pourquoi un PAEDC ? » les éléments qui vous semblent les plus fédérateurs dans votre commune. De manière générale, mettez en avant tous les avantages que pourrait en retirer la commune :

- Des économies d'énergie et d'argent sur le long terme ;
- Une meilleure résistance aux aléas du changement climatique ;
- Une amélioration de la qualité de vie pour ses citoyens, et en particulier les moins privilégiés ;
- Une opportunité de rapprocher la commune et sa population au travers de projets communs.



Lorsque vous entrez en fonction, votre priorité est de réfléchir au processus que vous allez mettre en place pour coconstruire et mettre en œuvre le PAEDC en collaboration avec l'administration, les citoyens et les acteurs locaux. Cette démarche facilitera la promotion du projet et inspirera confiance aux parties prenantes, notamment vos élus. Il est fortement recommandé, une fois que vous avez défini une stratégie, de vous présenter ainsi que votre projet devant le Collège et/ou le Conseil communal. Cela permettra d'obtenir leur avis sur votre approche, de les impliquer dans la démarche et de clarifier la reconnaissance, les ressources et les opportunités nécessaires dont vous aurez besoin pour mener à bien votre mission.

Votre argumentaire sera d'autant plus convainquant et rassurant s'il se base sur des données objectives au travers d'un diagnostic du territoire communal pour montrer l'ampleur de l'enjeu et de la nécessité pour la commune d'agir. Si vous désirez réaliser un tel diagnostic, vous pouvez facilement interpréter à l'aide de l'outil POLLEC le bilan énergétique communal fourni par la Région en montrant par exemple l'évolution des émissions de 2006 à aujourd'hui, au regard de l'objectif de réduction des émissions à l'horizon 2030.



Dans l'exemple ci-dessus, le territoire communal a vu ses émissions de CO<sub>2</sub> diminuer de 6% de 2006 à 2019. Pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de 55% à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2006, le PAEDC doit donc viser une réduction des émissions supplémentaire de 49%.

Le bilan carbone de cette commune fictive montre que les secteurs prioritaires d'intervention sont, comme dans la majorité des communes, le logement et le transport.

L'outil POLLEC permet de tester rapidement plusieurs groupes d'objectifs sectoriels permettant d'atteindre la réduction globale des émissions de 55%. Comme le montre l'exemple ci-dessous, cela permet de montrer l'ampleur nécessaire de l'effort communal.

Votre connaissance du territoire communal devrait vous permettre d'identifier ses principaux atouts et vulnérabilités, notamment en ce qui concerne les impacts du changement climatique, ce qui influencera grandement votre stratégie climatique. À cet égard, l'outil Adapte ta commune pourra vous être utile.

L'utilisation conjointe des outils POLLEC et Adapte ta commune vous permettra d'établir un premier bilan de votre commune, mettant en évidence les principaux postes d'émissions ainsi que les vulnérabilités du territoire nécessitant des actions. Vous pourrez confronter ces analyses à la vision de vos élus, et ultérieurement à celle des acteurs locaux, afin d'enrichir votre diagnostic d'une perspective plus qualitative.

Il est normal de ressentir une certaine appréhension à l'idée de se présenter devant les élus. Prenez le temps de vous familiariser avec votre rôle et assurez-vous d'être à l'aise avec les données de votre territoire. Il peut être judicieux d'attendre d'avoir défini clairement votre vision et vos objectifs avant de les présenter au Conseil communal, de manière à proposer quelque chose de concret. N'hésitez pas à solliciter l'aide de votre coordinateur supra pour cette démarche.

Dans tous les cas, il est crucial de mobiliser un large éventail d'acteurs locaux, en particulier toutes les forces politiques, dès les premières étapes de l'élaboration du projet. Obtenir leur adhésion

politique et favoriser leur implication dans le processus dès que possible sont des facteurs clés de réussite.